

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2024 – Travaux du
Centre d'Art
Contemporain (CAC) – le
Creux de l'enfer -
Budget PRINCIPAL**

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – TRAVAUX DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) – LE CREUX DE L'ENFER - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 24 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT et Serap ALP) :

- **Approuve** l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) des travaux du Centre d'Art Contemporain (CAC) - Creux de l'Enfer :


Centre d'Art Contemporain (CAC) "le Creux de l'enfer"

Coût total opération : 2 965 884,74 € TTC
 Autorisation de programme votée : 2 965 884,74 € TTC
 Total subventions notifiées : 1 000 000,00 €
 700 000,00 € DRAC
 300 000,00 € Conseil Régional AURA CPER 21-27

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors App	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Soie de l'opération à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	2 965 884,74 €	27 000,00 €			102,00 €	60 733,92 €	94 762,93 €	182 598,85 €	2 783 285,89 €	2 169 189,69 €	614 096,20 €	- €				2 965 884,74 €
Recette : Chapitre 13	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	210 000,00 €	- €	- €	210 000,00 €	790 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	- €				1 000 000,00 €
DRAC	700 000,00 €				210 000,00 €	- €	- €	210 000,00 €	490 000,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	- €				700 000,00 €
Conseil Régional AURA CPER 21/27	300 000,00 €							- €	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €					300 000,00 €
Recette : Autofinancement	1 479 361,01 €	27 000,00 €	- €	- €	214 327,08 €	60 717,19 €	84 800,14 €	41 809,75 €	1 521 170,76 €	1 758 644,78 €	- 136 737,68 €	- 100 736,34 €				1 479 361,01 €
Recette : FCTVA	486 525,73 €				4 429,08 €	16,73 €	9 962,79 €	14 408,60 €	472 115,13 €	15 544,91 €	355 833,88 €	100 736,34 €				486 525,73 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

le Maire,




Stéphane RODIER